



Rapport de la Commission des finances (CoFin)  
au Conseil communal sur le préavis municipal n° 46/2025

**Demande de crédit-cadre pour la réfection du complexe scolaire du Marais-du-Billet (bâtiments et surfaces sportives)**

---

**Président** Frédéric Gygax (absent)

**Membres** Thomas Daetwyler - Sergio Del Gottardo - Gilbert Dupuis - Walter Lanz

---

La Commission des finances s'est réunie le 7 mai 2025 à 20h30 à la Maison de commune en présence de Monsieur Etienne Fleury, syndic, de Madame Jacqueline Dieperink, municipale, ainsi que des membres de la commission ad hoc.

Conformément à l'article 81 du Règlement du Conseil communal, la CoFin doit être consultée pour tout préavis entraînant un crédit extrabudgétaire dépassant CHF 250'000.-. A ce titre, elle examine les éléments financiers du préavis, les autres aspects étant du ressort de la commission ad hoc.

Il ressort du préavis que notre complexe scolaire du Marais-du-Billet nécessite un entretien pour un montant total de CHF 3'415'000.-. Ces travaux engloberont l'assainissement des toitures (CHF 1'018'000.-), des éléments extérieurs des bâtiments (CHF 185'000.-), des travaux intérieurs (CHF 1'149'000.-), des aménagements extérieurs (CHF 380'000.-) et des divers (CHF 683'000.-). Ces montants sont basés sur des devis estimatifs demandés à des entreprises spécialisées. Conformément au droit des marchés publics, un appel d'offre sera effectué ultérieurement.

Le présent rapport a été finalisé par échange de courriels entre tous les membres de la CoFin.

## Contexte

Depuis son inauguration en 2009, les bâtiments n'ont pas subi d'importants travaux de réfection même si un entretien courant et régulier a été effectué. Le coût de construction du Marais-du-Billet a été de CHF 18'770'000.-. Il a été complètement amorti en 2020.

Après 16 ans d'utilisation, il a été constaté qu'il est nécessaire d'entreprendre d'importants travaux de réfection sur des éléments et des organes essentiels afin de garantir la pérennité du bâti.

Ce préavis fait également partie du volet « entretien des bâtiments » du plan de législature. Recourir à un crédit-cadre permet d'étaler les travaux dans le temps. Dans un contexte scolaire, il est toujours appréciable d'effectuer les travaux lors des vacances.

## Commentaires de la CoFin

La Commission des finances souscrit pleinement à l'idée d'effectuer ces travaux de façon étalée dans le temps en recourant à un crédit-cadre.

Il est à noter qu'il ressort du plan d'investissement (BU2025) qu'un montant de CHF 1'800'000.- était prévu pour la réfection du Marais-du-Billet. La différence importante entre le montant porté au BU25 et le présent préavis s'explique d'une part par un monitoring des bâtiments plus minutieux. D'autre part, l'ajout d'un système de badge, la rénovation du chauffage, la réfection du terrain de sport et des BAMO (Bureau d'aide au maître d'ouvrage) ont contribué à l'augmentation significative des coûts totaux.

## Conclusions

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base de son rapport, la Commission des finances, unanime, vous recommande,

- vu le préavis 46/2025 du 28 avril 2025 « demande de crédit-cadre pour la réfection du complexe scolaire du Marais-du-Billet » ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit pour un montant de CHF 3'415'000.- TTC pour ce faire, financé par la trésorerie courante ou par emprunt aux meilleures conditions du marché ;
- de décharger la Commission des finances de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 13 mai 2025

Commission des finances  
du Conseil communal de Cheseaux



Frédéric Gygax,  
Président



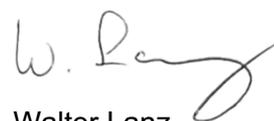
Thomas Daetwyler,  
rapporteur



Sergio Del Gottardo



Gilbert Dupuis



Walter Lanz